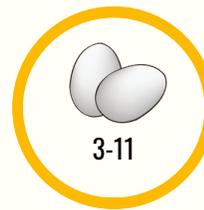
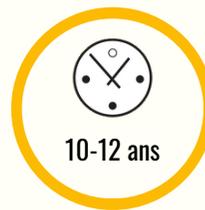
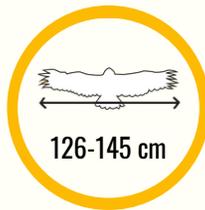




Harfang des neiges

Snowy Owl, *Bubo scandiacus*



IDENTIFICATION

Emblème aviaire du Québec, ce gros hibou blanc aux yeux jaunes a un plumage parsemé de points bruns foncés. Ses courtes aigrettes sont cachées sous le plumage de sa tête. Il s'agit du plus gros hibou du Québec! Afin de mieux le protéger du froid, son plumage dense le recouvre entièrement, du bec au bout des orteils. En plus d'être plus grosse que le mâle, la femelle adulte est habituellement plus rayée.



ÉCOLOGIE

Alimentation

Il surveille les champs depuis les lampadaires, les silos, les toits de grange ou les poteaux électriques. Il arrive souvent qu'il adopte un perchoir en particulier et s'y présente chaque jour aux mêmes heures. Il peut manger de 7 à 12 petits mammifères par jour. Il se nourrit aussi d'oiseaux et parfois de poisson. Il est généralement diurne. S'il choisit le champ d'un agriculteur comme territoire de chasse, il s'avère d'une aide importante au contrôle des rongeurs.

Reproduction

Le nid est construit à même le sol, sur une butte qui lui offre un poste d'observation sur les environs. Le nid n'est souvent qu'une simple dépression recouverte de plumes, de mousse ou d'herbe. Plusieurs jeunes meurent de faim au cours de leur premier hiver à cause du manque de disponibilité de proies. Ils prennent leur premier envol vers l'âge de 7 semaines. Après 9 semaines, les jeunes sont capables de chasser seuls. Ils dépendent de leurs parents de 5 à 7 semaines après la sortie du nid.

RÉPARTITION

Il se reproduit dans les régions nordiques et niche à l'extrême Nord du Canada. Il niche dans les milieux ouverts comme la toundra, les champs et les battures, loin des activités humaines. Cependant, durant l'hiver, il est possible de le rencontrer plus au sud du Québec. On peut alors l'observer dans les champs, les prairies et les marais qui miment la toundra.

STATUT ET POPULATION

Les collisions avec un véhicule sont probablement la cause de mortalité la plus fréquente. Bien qu'il soit interdit de chasser les oiseaux de proie au Québec, il est parfois blessé ou tué par des projectiles d'armes à feu. L'espèce est désignée en sécurité¹

¹Rapport Espèces sauvages du Canada, 2015

